

De la paroisse de Grosseville
Le sieur de Grosseville et son fils
Qu'ils ont fait de Grosseville
cette paroisse que celle de Neauphle
par le contrat de mariage de
bon tant que de l'ordonnance
Donne la benediction
et de Marie Mores de cette paroisse
de Jean Guillaume Gaudeloup et de
dudit Neauphle et present de Jeanne
Claude de launay, Jean de launay
fretet deleponte, Michel Dardier
pasteur ont declaree
Guillaume Gaudeloup
Grosseville

11
monoume

Le an mil sept cent quarante trois le Dimanche premier jour de
mars a été par moy curé susdite qu'il me dans
L'indication de son temps Les corps de Jean de launay age de
soixante deux ans qui de ce jour apres avoir
Receue tous Les Sacremens de l'eglise susdite par
de ces parons et amis guillaume de launay fils de
jean de launay neveu de de Louis grand elon neveu

Et de qui il a été gaudelone auiff ne s'écrit
le de qui il a été gaudelone auiff ne s'écrit
nous signe Leprieux et il gaudelone de l'année 15
gaudelone Gaudelone - Delamoy

Le 21 1722 Le dix huit de juin a été parvoy au
dusigne inhumé dans le tombeau de la lieu avec les convenu
ordinaire Le corps de Marie theude Gaudelou femme de
Jean de Launay manouvrier de cette parroisse qui deede
aux enfans de sa femme et inhumé à jourd'hui presence
dud Jean de Launay mary Guill. Gaudelou frere de la
defuncte Guill. de Launay fils de la defuncte qui ont signé
avec nous Jean Potier, Jean B. Leger, Charles pour
Gaudelou de la defuncte qui nous ont delivré le corps
pour Jean de Launay Guillaume de Launay
Guillaume Gaudelou Charles

age de
soixante et quatre
ans

